

## 5 -RECOMMANDATIONS VACCINALES AUX VOYAGEURS

Des recommandations sanitaires pour les voyageurs sont élaborées par le Comité des maladies liées aux voyages et des maladies d'importation (CMVI), comité technique permanent du HCSP. Le programme de vaccination à réaliser doit être adapté à l'âge et au statut vaccinal du voyageur, à la situation sanitaire du pays visité, aux conditions et à la durée du séjour.

Outre la mise à jour des vaccinations inscrites au calendrier (diphtérie, tétanos, poliomyélite chez l'adulte<sup>41</sup>, plus BCG, coqueluche, Hib, pneumocoque, rougeole, rubéole, oreillons chez l'enfant) et de celles qui figurent dans la rubrique « *recommandations particulières* » (fièvre jaune<sup>42</sup>, hépatite A, hépatite B, typhoïde), d'autres vaccinations peuvent être indiquées pour certains voyageurs (encéphalite japonaise, encéphalite à tiques, méningite à méningocoques A, C, Y, W135, rage).

Ces vaccinations sont détaillées dans les recommandations sanitaires pour les voyageurs, approuvées par le HCSP. Elles sont publiées chaque année dans le Bulletin épidémiologique hebdomadaire (BEH) et peuvent être consultées sur les sites Internet du ministère ([www.sante.gouv.fr](http://www.sante.gouv.fr)) et de l'Institut de veille sanitaire : ([www.invs.sante.fr](http://www.invs.sante.fr))<sup>43</sup>.

Des informations complémentaires peuvent être obtenues en consultant le site Internet du ministère chargé de la Santé, dans les rubriques : « Vaccinations », « Conseil supérieur d'hygiène publique - section des maladies transmissibles », ou « Actualités ».

**Cet avis ne peut être diffusé que dans son intégralité sans suppression ni ajout.**

---

<sup>41</sup> Par ailleurs, pour les voyageurs non vaccinés contre la rougeole ou sans antécédent de rougeole, le risque doit être évalué au cas par cas par le médecin vaccinateur en fonction de la durée et des conditions de voyage et de niveau d'endémicité de la rougeole dans le pays. Une dose de vaccin trivalent suffit. (Cf. Plan d'élimination de la rougeole et de la rubéole congénitale en France 2005 - 2010 consultable sur le site : [www.sante.gouv.fr](http://www.sante.gouv.fr), et BEH n°41-42/2005 consultable sur le site de l'InVS : [www.invs.sante.fr](http://www.invs.sante.fr)).

<sup>42</sup> Voir liste des centres habilités à pratiquer la vaccination contre la fièvre jaune sur [http://www.sante.gouv.fr/htm/pointsur/vaccins/liste\\_centres\\_fievrejaune.pdf](http://www.sante.gouv.fr/htm/pointsur/vaccins/liste_centres_fievrejaune.pdf)

<sup>43</sup> Recommandations sanitaires pour les voyageurs 2007 (à l'attention des professionnels de santé) : BEH n°24 du 12 juin 2007.